

## EVIDENCE

*(Recorded by Electronic Apparatus)*

[Texte]

Tuesday, January 20, 1987

• 1112

**The Chairman:** Members of the committee, we have a quorum. Our reference is Bill C-22, an act to amend the Patent Act and to provide for certain matters in relation therein.

Our first item of business is the subcommittee report. I will need a motion to concur in the report of the Subcommittee on Agenda and Procedure.

**Mr. Kempling:** I so move.

Motion agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

**The Chairman:** The witnesses we have today are from the Canadian Drug Manufacturers Association. I am not sure whether we need to single out as—

**Mr. Dingwall:** On a point of order, Mr. Chairman. Prior to getting to the witnesses, from whom we are all interested in hearing, I have a very small matter that could be very important as we progress with this legislation.

• 1115

Unfortunately, copies of the submission being made here this morning were not given out until this morning, which gives us little opportunity to examine the great detail of the contents of the submission. However, knowing the eloquence and the substantive people making the presentation today, this will certainly assist us greatly. I hope you would take it under advisement that for subsequent meetings the clerk be directed to make certain we have the briefs beforehand if there is a written brief so members will be able to carry out their responsibilities in a very responsible way. Thank you, Mr. Chairman.

**The Chairman:** Mr. Dingwall, the committee thanks you for your intervention. It is important to note a witness would not be required under any parliamentary rule or law to make a written submission. It is possible to appear here without one. I want to assure you it will be the disposition of the Chair to ask our clerk to provide the briefs not only in advance whenever and however possible but also with time enough for translation so the committee will have the opportunity to examine them prior to coming to committee. This is certainly the objective we have in mind.

I want to introduce the Canadian Drug Manufacturers Association: Mr. Calenti, the chairman, Mr. Dan, and Mr. Sherman. Mr. Calenti, would you proceed with any statement on behalf of your association, after which we will have questions from the committee?

## TÉMOIGNAGES

*(Enregistrement électronique)*

[Traduction]

Le mardi 20 janvier 1987

**Le président:** Mesdames et messieurs, il y a quorum. Notre ordre de renvoi prévoit l'examen du projet de loi C-22, loi modifiant la Loi sur les brevets et prévoyant certaines dispositions connexes.

Nous avons d'abord à l'ordre du jour le rapport du Sous-comité. Il faut que quelqu'un propose l'adoption du rapport du Sous-comité du programme et de la procédure.

**M. Kempling:** Je le propose.

La motion est adoptée (Voir *Procès-verbal et Délibérations*)

**Le président:** Nous accueillons aujourd'hui les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques. Je ne sais pas s'il est nécessaire que nous mentionnions plus particulièrement...

**M. Dingwall:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. Avant que vous ne donniez la parole aux témoins, que nous voulons tous entendre, j'aimerais soulever une question qui sans être primordiale pourrait prendre beaucoup d'importance dans le cours de l'examen de ce projet de loi.

Malheureusement, ce n'est que ce matin que nous avons reçu un exemplaire du mémoire qui sera présenté ici ce matin, ce qui nous laisse très peu de temps pour l'étudier à fond. Mais toutefois je sais que l'éloquence et le sérieux des personnes qui vont nous adresser la parole ce matin nous aideront certainement beaucoup. J'ose cependant espérer qu'en ce qui concerne les réunions futures, vous songerez à demander au greffier de veiller à ce que nous recevions les mémoires à l'avance, de façon à ce que les membres du comité puissent s'acquitter de leurs responsabilités avec toute la diligence voulue. Merci, monsieur le président.

**Le président:** Monsieur Dingwall, le comité vous remercie de cette intervention. Toutefois il faut signaler qu'en vertu du règlement parlementaire, aucun témoin n'est obligé de présenter un mémoire écrit. Il est possible de comparaître devant un comité sans mémoire. Je peux vous promettre néanmoins que je suis tout à fait disposé à demander au greffier non seulement de veiller à ce que nous recevions les mémoires à l'avance, lorsque c'est possible, mais également suffisamment tôt pour nous permettre de faire traduire les documents de façon à ce que nous puissions les étudier avant de venir aux réunions du comité. C'est certainement l'objectif que j'ai en tête.

Je veux maintenant vous présenter les représentants de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques: M. Calenti, le président; M. Dan et M. Sherman. Monsieur Calenti, si vous avez un exposé à nous faire au nom de votre association, vous pouvez commencer, et ensuite nous passerons aux questions?